



URGENT licenciement déguisé

Par **zeliarose**, le 11/01/2012 à 18:55

Bonjour,

je constate que dans mon entreprise et plus précisément dans mon service pas mal de personnes démissionnent pour raison : diminution de leur taches, stress, harcèlement moral....j'ai plus l'impression que ces personnes sont poussées à démissionner et aucune embauche n'est faite pour les remplacer....leurs taches sont redistribuées sur les autres employés qui commencent à couler également;

Notre société financièrement se porte bien et fait partie d'un grand groupe, l'activité n'a pas diminué.....c'est pourquoi je pense que c'est du licenciement déguisé.....pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer où je peux éventuellement trouver des éléments(cour de cassation etc...) afin de pouvoir donner ces éléments à notre CE.

Merci de votre retour rapide

Cordialement

Corinne

Par **P.M.**, le 11/01/2012 à 19:06

Bonjour,

Je ne sais pas quels éléments vous recherchez exactement, d'autant que chaque situation est pratiquement particulière mais votre C.E. devrait être au fait de ces problèmes...

Par **zeliarose**, le 11/01/2012 à 19:16

bonjour,

en fait plus des textes législatifs ou cour de cassation pouvant traiter de ce sujet.....j'ai de mon CE je suis suppléante

et nous peinons à trouver des éléments qui nous pourraient nous aider à poser les bonnes questions ou monter un dossier pour l'inspection du travail

Par **P.M.**, le 11/01/2012 à 19:56

Mais on ne sait toujours pas sur quoi vous voulez des des textes législatifs si c'est sur le fait

que la démission doit être libre et non équivoque sans qu'elle soit forcée, si c'est sur le harcèlement moral ou autre parce que là au niveau Jurisprudence, ça va durer des heures...

Par **zeliarose**, le **11/01/2012 à 20:14**

des docs parlant sur des licenciements déguisés.....en fait on aimerait pouvoir le prouvé mais nous ne savons pas comment.....

Par **P.M.**, le **11/01/2012 à 21:13**

Vous ne pourriez essentiellement le prouver qu'avec l'aide des personnes concernées et si elles se plaignent de [harcèlement moral](#)...

Par **phoenixx1**, le **11/01/2012 à 21:30**

en effet la demission doit etre non équivoque dans la mesure du possible il faut garder le contact avec les personne démissionnaires leur demander une copie de leur lettre de démissions et voir s'il ne porte pas de grief contre l'employeur auquel cas la démissions peut être requalifier en LSCRS.

est ce qu'il sagit de démissions ou rupture conventionnelle ?

Par **phoenixx1**, le **11/01/2012 à 21:31**

en effet la demission doit etre non équivoque dans la mesure du possible il faut garder le contact avec les personne démissionnaires leur demander une copie de leur lettre de démissions et voir s'il ne porte pas de grief contre l'employeur auquel cas la démissions peut être requalifier en LSCRS.

est ce qu'il sagit de démissions ou rupture conventionnelle ?

Par **zeliarose**, le **12/01/2012 à 19:51**

bonjour

merci de votre aide

il ne s'agit que de démissions....mes collègues ont essayé des ruptures conventionnelles mais cela leur ai refusé.....

Par **zeliarose**, le **12/01/2012** à **19:52**

bonjour
merci de votre aide
il ne s'agit que de démissions....mes collègues ont essayé des ruptures conventionnelles mais cela leur ai refusé.....

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **21:07**

Bonjour,
Alors là franchement, je ne comprends plus, vous indiquez dans votre exposé que dans votre service pas mal de personnes démissionnent et maintenant qu'il ne s'agit pas de démissions mais de ruptures conventionnelles refusées par l'employeur, donc elles sont encore là...

Par **zeliarose**, le **12/01/2012** à **21:39**

pour synthétiser en fait leurs tâches sont diminuées, car la direction les poussent à partir...mes collègues essaient de négocier une rupture conventionnelle mais vu que la direction ne veut pas ils démissionnent.....

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **21:54**

Donc on en revient à ce que je vous disais :
[citation]Vous ne pourriez essentiellement le prouver qu'avec l'aide des personnes concernées et si elles se plaignent de harcèlement moral...[/citation]